

CORAT RIVIERA

PROJET D'AGGLOMERATION TRANSPORTS ET URBANISATION RIVELAC PHASE DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE

INFORMATION / COMMUNICATION A L'ATTENTION DES CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA

La présente communication a pour but d'informer les conseils communaux de la Riviera de l'état de la situation concernant l'étude du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U).

BREF RAPPEL

Les différentes phases de travail conduites dans le cadre du projet d'agglomération transports et urbanisation sont brièvement résumées ci-après, sachant que chacune d'elles est explicitée sur le site internet (cf. adresse Internet ci-après) du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI). Les documents s'y rapportant sont également consultables en ligne sur le site :

www.sai-riviera.ch

rubrique : agglomération

sous-rubrique : projet d'agglomération transports et urbanisation.

Pré-étude (2007-2009)

Pilotée et financée par les 10 communes de la Riviera, la pré-étude a permis d'établir un diagnostic sur l'ensemble du périmètre OFS (Office fédérale de la statistique) défini par la Confédération (18 communes) et d'identifier les principaux enjeux. À l'issue de cette phase, tous les exécutifs cantonaux et communaux concernés ont été appelés à se déterminer sur la suite à donner. 14 communes sur les 18 ont souhaité poursuivre et approfondir la réflexion par le biais d'une étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U), dont les 10 communes de la Riviera.

Etude du projet d'agglomération (2010-2011)

L'étude du PA T/U Rivelac n'a démarré qu'en septembre 2010, pilotée par le Canton de Vaud. Le périmètre regroupe 15 communes des 3 secteurs géographiques concernés : Riviera (les 10 communes), Veveyse fribourgeoise (Châtel-St-Denis), Haut-Lac (Noville / Rennaz / Roche / Villeneuve).

L'étude a été menée selon 2 phases :

- intermédiaire jusqu'au printemps 2011;
- finale jusqu'à la remise du dossier (rapport final et annexes) à la Confédération en décembre 2011, "dead line" fixée pour tous les nouveaux projets d'agglomération.

Au vu des difficultés rencontrées en cours d'étude, l'aspect participatif a de fait été minimal et la consultation publique n'a eu lieu qu'après le dépôt du dossier à Berne du 10 février au 12 mars 2012. Les 20 observations reçues ont été traitées principalement par le SDT (Service du développement territorial), avec l'appui du bureau MRS, auteur de l'étude du PA T/U. Le résultat de la consultation publique a été transmis par le Canton à la Confédération le 19 juillet 2012.

PRÉPARATION À LA MISE EN ŒUVRE

Cette phase consiste à préparer les modalités de travail pour la mise en œuvre proprement dite du PA T/U, afin d'être prêts à démarrer une fois la décision de la Confédération connue. Cette phase est prévue jusqu'en juillet 2013.

L'année 2012 a été consacrée à la mise en place de ces modalités, tant à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération qu'à celle de la Riviera. Il convient de préciser que l'essentiel des propositions concrètes et documents y relatifs ont été établis par le tandem CORAT-SAI, faisant l'objet de nombreux "allers et retours" avec le SDT. Ils ont été soumis au fur et à mesure de leur avancement au comité de pilotage (COPIL) du PA T/U, ainsi qu'aux exécutifs des communes concernées.

Modalités de travail validées par les partenaires pour l'ensemble de l'agglomération

Il s'agit pour l'essentiel de :

- travailler par secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), chacun d'eux étant responsable de mettre en place les conditions favorables à l'avancement des chantiers / mesures à développer;
- redéfinir les missions et le fonctionnement des organes de pilotage. Mise en place d'un bureau technique de coordination restreint;
- mandater un bureau pour assurer la coordination globale à l'échelle de l'agglomération sur le plan technique, le Canton de Vaud n'assumant plus cette tâche;
- définir une clé de répartition plus équitable entre les partenaires du projet.

Modalités de travail validées pour la Riviera

La CORAT a rapidement identifié la nécessité d'un appui extérieur technique pour coordonner le travail au sein du secteur géographique de la Riviera, selon les principes d'organisation généraux validés au point précédent. Toutefois, afin d'éviter les doublons entre Riviera et l'ensemble de l'agglomération, le SAI a travaillé en parallèle à la définition des missions respectives de ces deux mandats. Les municipalités ont été consultées sur l'octroi d'un mandat d'appui et de coordination technique, sur la base d'une offre du bureau team+, selon une procédure de gré à gré, pour un montant de Fr. 73'400.- TTC. Toutes ont accepté l'octroi de ce mandat, qui a été confirmé en date du 10 octobre 2012.

Le choix du bureau a été dicté par sa connaissance et son expérience des projets d'agglomération (auteur de celui de Bulle et du Chablais, notamment); sa connaissance et son expérience de la Riviera et de l'agglomération Rivelac (co-auteur de la pré-étude du PA T/U et mandats réguliers de plusieurs communes de la Riviera et de Châtel-St-Denis); une coordination entre Chablais et Rivelac facilitée; ses compétences pluridisciplinaires en transports et urbanisation.

Les missions du bureau sont déclinées en deux parties :

- la 1^{ère} partie a démarré en 2012 et se poursuit jusqu'à la décision de la Confédération. Elle consiste à rencontrer l'ensemble des municipalités de la Riviera, afin de faire un point de situation sur les mesures / chantiers définis par le PA T/U et d'apporter son appui dans le suivi de chantier(s) particulier(s). Sur cette base, les mesures seront consolidées et mises à jour;
- la 2^{nde} partie fera suite à la décision de la Confédération et portera sur l'analyse des conséquences de dite décision sur le PA T/U, pour le secteur de la Riviera.

Il convient de préciser que le financement de ce mandat s'inscrit dans le montant global provisionné pour le PA T/U dans le budget 2012 de la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman), adopté fin 2011 par les 10 conseils communaux.

Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac

Pour les raisons évoquées plus haut et le souci d'une coordination facilitée au sein de l'agglomération, les partenaires ont octroyé un mandat de coordination générale du PA T/U, par une procédure de gré à gré au bureau team+ pour un montant total de Fr. 62'510.- TTC, sur la base d'un cahier des charges et de l'offre y relative du dit bureau. Le contrat de mandat a été transmis pour signature par les partenaires le 20 décembre 2012.

Le financement de ce mandat est assuré selon une clé de répartition qui a fait l'objet d'une convention entre les partenaires, transmise également pour signature le 20 décembre 2012.

La part respective du Canton de Vaud et des communes (3 secteurs géographiques) est de 50% du montant total. Le Canton de Fribourg ne participe pas au financement de ce type de mandat. La part de chaque secteur géographique est répartie au prorata du nombre de communes par secteur, soit :

- Riviera (10 communes) : 67% (des 50%);
- Veveyse (1 commune) : 7% (des 50%);
- Haut-Lac (4 communes) : 26% (des 50%).

La participation de la Riviera au dit mandat de coordination générale du PA T/U est aussi assurée par le biais de la CIEHL (cf. ci-dessus).

Vevey, le 31 janvier 2013 / SAI-LMS